



GRAND PARIS

Réaction

Paris, le 15 septembre 2026

Encadrement des loyers : « À force d'empiler les contraintes, on décourage ceux qui sont indispensables pour loger les Franciliens »



Crédits : ARVA
PRODUCTIONS

Alors que plusieurs élus, réunis à Paris à l'initiative du maire de Paris, appellent à pérenniser et étendre l'encadrement des loyers, Olivier Princivalle, président de la FNAIM du Grand Paris, appelle à regarder la situation avec pragmatisme, particulièrement en Île-de-France.

« Nous pouvons entendre les préoccupations des élus et des locataires face aux difficultés d'accès au logement. Mais pérenniser l'encadrement des loyers dans sa forme actuelle ne nous paraît pas être la bonne réponse. À Paris comme en Île-de-France, le problème est d'abord celui d'une offre insuffisante face à la demande. »

Pour le président de la FNAIM du Grand Paris, l'encadrement des loyers constitue surtout un signal négatif supplémentaire envoyé aux propriétaires et aux investisseurs, dans un contexte où les contraintes pesant sur le logement locatif se sont déjà considérablement renforcées : *« Fiscalité lourde, obligations de performance énergétique qui représentent des investissements importants et restent insuffisamment accompagnées, complexification du rapport locatif, multiplication des règles... l'empilement finit par fragiliser l'équilibre économique de l'investissement locatif privé. »*

« Il faut cesser de faire croire que l'encadrement des loyers va, à lui seul, résoudre les problèmes de logement locatif. Le sujet est beaucoup plus large : il faut produire davantage, remettre des logements sur le marché et surtout redonner confiance aux propriétaires et aux investisseurs. »

« Le bailleur privé ne peut pas être considéré uniquement comme une variable d'ajustement de la politique du logement. Si nous voulons conserver une offre locative suffisante en Île-de-France, il faut aussi donner envie d'investir et de rester propriétaire bailleur. Cela passe par un cadre stable, lisible et équilibré, mais aussi par un véritable accompagnement des propriétaires, notamment par les professionnels de l'immobilier. L'urgence n'est donc pas d'ajouter une contrainte de plus, mais de recréer les conditions de confiance qui permettront de remettre des logements sur le marché. »

À propos de la FNAIM du Grand Paris :

L'organisation syndicale patronale regroupe tous les départements d'Île-de-France (hors Seine-et-Marne). Elle représente 1 000 établissements adhérents qui œuvrent chaque jour dans l'intérêt de leurs clients, et qui les accompagnent dans leurs projets ainsi que dans la valorisation et la sécurisation de leurs patrimoines immobiliers. 1 professionnel de la branche de l'immobilier sur 2 est adhérent à la FNAIM, syndicat professionnel créé en 1946. La Chambre FNAIM du Grand Paris représente et défend les professionnels de 13 métiers différents, comme la transaction (vente et location), l'administration de biens, et le syndic (métiers dont l'accès et l'exercice sont réglementés par la Loi dans l'intérêt de la protection du consommateur), mais aussi l'expertise, le diagnostic, la promotion et l'aménagement, etc. Dotée de nombreux outils d'analyse et d'une véritable expertise de terrain, la FNAIM du Grand Paris est une référence incontestée en matière d'informations et d'études économiques et juridiques des marchés immobiliers, appuyée par plus de 100 ans de pratique et d'actions en faveur la politique immobilière.

Depuis janvier 2023, Olivier Princivalle est président de la FNAIM du Grand Paris. Il est également membre du conseil d'administration et le bureau exécutif de la FNAIM Nationale.

Site Internet : <https://www.fnaim-grand-paris.fr/> - Twitter : @fnaimidf

Contact presse – Galivel & Associés

Marie-Caroline Cardi – 01 41 05 02 02 / 06 60 59 62 02
galivel@galivel.com – www.galivel.com